

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-5-3-4

Séance du lundi 10 mai 2021

PROPOSITIONS DE PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES NATURALISTES POUR L'ANNÉE 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HABIG Michel donne procuration à MULLER Betty
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
PFERSDORFF Françoise donne procuration à MATT Nicolas
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

ABSENTES :

BUFFET Françoise
JUNG Martine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- Vu les articles L 113-8 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux Espaces Naturels Sensibles,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération n° CD-2021-3-3-1 du 15 février 2021 relative à la Politique de l'Environnement et de la Transition écologique,
- VU l'avis de la Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique du 19 avril 2021,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions un montant total de 176 570 € ; dont 18 850 € en investissement, et 157 720 € en fonctionnement ; aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Approuve la répartition des crédits et les montants des subventions et d'autoriser leur versement en 2021 aux structures et associations concernées conformément à l'annexe budgétaire jointe à la présente délibération,
- Approuve les conventions financières 2021 et les avenants aux conventions 2021 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ligue de Protection des Oiseaux, les Piverts, BUFO, ODONAT, la Petite Camargue Alsacienne, tels que présentés en annexes à la présente délibération,
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer,
- Approuve le versement des subventions à l'association Sauvegarde Faune Sauvage, aux Piverts, à Mulhouse Alsace Agglomération (Parc Zoologique de Mulhouse), à l'ONF selon les modalités suivantes : acompte de 50% à la notification et solde sur présentation du bilan d'activité.
- Approuve le versement des subventions d'investissements au Conservatoire Botanique d'Alsace et à l'association Petite Camargue Alsacienne sous forme de versement unique, après réception d'un décompte des dépenses réalisées

M. Michel HABIG, M. Marcel BAUER, Mme Emilie HELDERLE et Mme Nathalie MARAJOGUTHMULLER, en leur qualité de membres du CA du GIP Conservatoire Botanique d'Alsace, ne participent ni au débat ni au vote.

Mme Catherine RAPP, en sa qualité de membre du CA au titre de la ville de Mulhouse au sein du GIP Conservatoire Botanique d'Alsace, ne participe ni au débat ni au vote.

M. Max DELMOND, en sa qualité de membre du CA de la Petite camargue alsacienne, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité